



APGTP

Association du paritarisme
Salariés - Employeurs

Représentants des employeurs

Mesdames Amandine BOUCHON (UNGE), Caroline DHENNE (CSNGT), Messieurs, Gilles MESSIEZ-PÔCHE (UNGE), Yves SARRAT (UNGE), Jean-Luc ROUX (UNGE), Michel MEMIER (SNEPPIM)

Représentants des salariés

Messieurs Philippe GRONNIER (CFTC), Noureddine BENYAMINA (CFTC), Sébastien GIRAULT (CFDT), Gérard VANHOVE (CFDT), Laurent TABBAGH (CGT)

Président

Sébastien GIRAULT (représentant du collège salarié)

Vice-président

Yves SARRAT (représentant du collège employeur)

Délégué Général

Sébastien CHATAIN

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU 25 OCTOBRE 2017

APGTP : 54, Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS

Commission Paritaire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

54 boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS - Tél : 01 55 28 14 90 contact@apgtp.fr www.apgtp.fr

TABLE DES MATIERES

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
II.	APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 20 SEPTEMBRE 2017	3
III.	COURRIERS DE LA PRÉSIDENTE.....	3
1.	Restitution de la présentation du Master Pro 4D.....	3
2.	Courrier ACTALIANS	3
3.	Courriers OMPL.....	4
4.	Sollicitation du réseau de formation continue des architectes pour participer aux assises de la formation continue le 10 novembre 2017.....	4
5.	Restitution de l'entretien avec le service R & D d'ACTALIANS.....	4
IV.	ACTUALISATION DES RÉFÉRENTIELS DES CQP.....	5
V.	GÉORÉFÉRENCIEMENT ET GÉODÉTECTION PAR LE GRETA D'ÉGLETONS....	5
1.	Représentants CPNEFP pour le groupe de travail Licence Pro Détection et Géoréférencement.....	5
VI.	ENQUÊTE OMPL/UNAPL	6
VII.	TAUX DE CONTRIBUTION FORMATION.....	6
1.	Qualité des formations dispensées dans la branche en 2016.....	6
2.	Examen du document d'ACTALIANS sur la situation des engagements au 20 octobre 2017	6
3.	Enquête sur la qualité des formations avec l'OMPL.....	6
4.	Refus de prise en charge du CQP TTF par ACTALIANS	6
VIII.	SOUS-COMMISSION GPEC.....	6
IX.	FORMATIONS PRIORITAIRES	7

La CPNEFP est informée que la présente réunion est enregistrée et qu'à l'issue de la rédaction du compte-rendu, le fichier audio sera détruit.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

DÉCISION

La CPNEFP approuve à l'unanimité l'ordre du jour de la réunion du 25 octobre 2017 sous réserve des ajouts suivants :

- Point III : restitution de l'entretien avec le service R & D d'ACTALIANS.
- Point VIII : information sur le refus de prise en charge du CQP TTF par ACTALIANS.

II. APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 20 SEPTEMBRE 2017

DÉCISION

La CPNEFP approuve à l'unanimité le relevé de décisions de la réunion du 20 septembre 2017 sous réserve des modifications suivantes :

- Point IV- Formation prioritaires - Détection et géo référencement des réseaux (décision) : remplacer "2 personnes" par "2 représentants".
- Point X - Questions diverses - Demande de la CPR Rhône-Alpes sur le bac pro (décision) : remplacer "recruter des stagiaires" par "accueillir des élèves".

III. COURRIERS DE LA PRÉSIDENTE

1. Restitution de la présentation du Master Pro 4D

DÉCISION

La CPNEFP décide d'écrire au lycée DORIAN pour l'informer que la branche pose comme préalable à la définition des prises en charge du Master Pro 4D la définition des conditions d'accès aux salariés de la branche notamment à ceux titulaires d'un CQP de la branche.

2. Courrier ACTALIANS

DECISION

Suite à la précédente CPNEFP, un courrier a été adressé le 09 octobre à Fabien ROULLET d'Actalians relatif à l'analyse des actions de formation 2016 qui pour le moment n'a pas donné de réponse. La CPNEFP charge le Délégué Général de le relancer.

3. Courriers OMPL

DECISION

La CPNEFP attend le prochain Conseil d'administration de l'OMPL pour connaître ses décisions concernant les deux demandes à savoir

-une étude auprès des entreprises sur l'intérêt qu'elles portent ou pas au bac pro en général et par la voie de l'alternance en particulier

-des enquêtes auprès des salariés et employeurs sur la qualité des formations dispensées dans la branche.

4. Sollicitation du réseau de formation continue des architectes pour participer aux assises de la formation continue le 10 novembre 2017

DECISION

La CPNEFP estime ne pas devoir valoriser ce genre d'initiative et prend le parti de ne pas participer aux assises ; le domaine de la formation professionnelle relevant de la compétence des CPNEFP de chaque branche (une copie du courrier argumenté sera adressée à la CPNEF de la branche architecture.

5. Restitution de l'entretien avec le service R & D d'ACTALIANS

DECISION

La CPNEFP prend acte de la mise à disposition d'une ressource du service R&D pour travailler sur le CQP à destination de la filière administrative.

Pour le CQP TRE, la CPNEFP demeure en attente du positionnement du Service R&D d'Actalians quant à la mise à disposition de ressources sur le sujet.

IV. ACTUALISATION DES RÉFÉRENTIELS DES CQP

DÉCISION

La CPNEFP valide la formation qui sera dispensée pour les membres de la commission (et le personnel de l'APGTP) par Thierry MONIN Inspecteur pédagogique régional Sciences et techniques industrielles les 03 et 04 janvier 2018, sous réserve que le prix annoncé comprenne bien la mise à disposition d'un support pédagogique, ainsi que la production d'attestation de présence de chaque participant à l'issue du stage.

La CPNEFP acte que lors de ces journées, la formation dispensée utilisera comme « fil rouge » les référentiels du CQP topographie & organisation opérationnelle

V. GÉORÉFÉRENCIEMENT ET GÉODÉTECTION PAR LE GRETA D'ÉGLETONS

1. Représentants CPNEFP pour le groupe de travail Licence Pro Détection et Géoréférencement

DÉCISION

La CPNEFP mandate le Délégué Général pour qu'il se rapproche de Monsieur BREYSSE organisateur du groupe de travail ; PUNGE et la CSNGT se chargeront de prendre contact avec Alexandre CAZAUX et Hervé de STEPHANO qui participent à ce groupe de travail au GRETA d'ÉGLETONS afin qu'ils restituent à la branche les travaux réalisés dans le cadre de la Licence Professionnelle "*Détection et Géoréférencement*", notamment en ce qui concerne :

- les modalités de mise en place de la formation,
- la durée (aménagement sous forme de modules pour les salariés ayant déjà des connaissances sur le sujet),
- le principe de suivi de la formation (professionnalisation, apprentissage).

La CPNEFP charge le Délégué Général d'interroger la Coprésidence de l'APGTP quant à la prise en charge des participants (2 employeurs + 2 salariés) sur la base de 4 séances de travail.

VI. ENQUÊTE OMPL/UNAPL

DÉCISION

La CPNEFP autorise l'APGTP à diffuser les questionnaires aux employeurs et salariés de la branche dans le cadre de l'enquête réalisée par l'OMPL et l'UNAPL sur le thème "*Les entreprises libérales face à la transformation numérique*".

VII. TAUX DE CONTRIBUTION FORMATION

1. Qualité des formations dispensées dans la branche en 2016

DÉCISION

La CPNEFP mandate le Délégué Général pour qu'il fournisse les statistiques sur la répartition des effectifs formés par région et qu'il les compare avec les actions de formation.

2. Examen du document d'ACTALIANS sur la situation des engagements au 20 octobre 2017

La CPNEFP constate que la branche n'a toujours pas atteint son budget. Elle dispose d'un budget prévisionnel d'engagement de 4 millions d'€ (toutes tranches d'effectifs et tous dispositifs confondus) ; au 20 Octobre le total des engagements ne s'élevait qu'à 3 747 000 €.

3. Enquête sur la qualité des formations avec l'OMPL

Traité au point III (Courriers de la Présidence).

4. Refus de prise en charge du CQP TTF par ACTALIANS

DÉCISION

La CPNEFP s'étonne du refus de prise en charge du CQP "TTF" par ACTALIANS. Elle charge les représentants de la branche en SPP de voir avec ACTALIANS afin que le Budget de la Branche pour 2018 soit revu à la hausse.

VIII. SOUS-COMMISSION GPEC

DÉCISION

La CPNEFP reporte ce point à la prochaine réunion.

IX. FORMATIONS PRIORITAIRES

DECISION

La CPNEFP charge la Présidence d'adresser un courrier à ACTALIANS lui demandant de bien vouloir intégrer les points suivants :

- bien repérer les formations logiciels (matériels) anormalement fléchées "cœur de métier"
- créer une catégorie de formation pour celles traitant de la sécurité au travail
- lui transmettre les « codes objets » des formations innovantes et leur utilisation en 2017
- + 20 % pour les plus de 11 mutualisées (salaires et frais annexes des CCP et CQP)

La CPNEFP se réunira le mercredi 06 décembre 2017

RELEVÉ DES DECISIONS DU 25 OCTOBRE APPROUVÉ 6 DÉC 2017